

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_18

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, MAIRE, RIVATON, PACHOUD

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes NAZZI (Pouvoir à ESTEVES Christian), COUTURIER (Pouvoir à VARACCA Henri)

Excusés : M. DELOLY, Mmes PERROT, TANIOS, ORAND, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

**Objet : Taux des taxes locales 2023**

*Domaine d'intervention : 7.2- Finances locales – Fiscalité*

Il revient au Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes communales : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'habitation. A l'issue de la réforme de la taxe d'habitation, seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est conservée mais son taux est figé jusqu'en 2023.

Les taux des deux autres taxes sont restés inchangés à Montélier depuis 1985. Ce maintien a été rendu possible par d'importants efforts de limitation des dépenses et la recherche de recettes nouvelles alors que l'éventail des services offert s'est depuis multiplié.

Compte tenu de la situation, ces taux ont été réévalués en 2022.

Le budget principal 2023 a été équilibré sur la base d'un maintien de ces taux.

Il est donc proposé de fixer les taux de la manière suivante pour l'année 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti (y compris ex-part départementale) : 28,23 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,19 %,
- Taxe d'habitation : 6,23 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les taux proposés,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 04/04/2023

Le Maire,



Bernard VALLON

